

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 25 Février 2021

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD - Maryse MICHALAK – Sylvia DUSONCHET – Mickaël TISSOT – Etienne MERLIER

Absents excusés : Ludovic TROTTEY – Frédérick AESCHLIMANN (pouvoir à Mme Remillon) – Sandrine REY – Laurent FORT – Alexandra DUPANLOUP – Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir à Mme Michalak)

Absents : Jacky DURET – Marylène DAIGUEMORTE

Public : 0

1) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 Janvier 2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité

2) Suite à la présentation du compte administratif 2020 : le compte administratif est adopté à l'unanimité comme suit :

Réalisations de l'exercice :

- Dépenses de fonctionnement = 686 772,30 €
- Recettes de fonctionnement = 1 105 529,35 €
- Dépenses d'investissement = 1 030 574,88 €
- Recettes d'investissement = 1 513 977,04 €

(Restes à réaliser à reporter en 2021 : dépenses d'investissement = 3 568 793.83 € & recettes d'investissement = 2 739 000.00 €).

3) Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020, le conseil municipal accepte d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation en investissement (recette)	= 409 518.71 €
Report en investissement (recette)	= 420 275.12 €
Report en fonctionnement (recette)	= 13 011.83 €.

4) Pour rappel le transfert automatique de la compétence en matière de documents d'urbanisme se fera au 1^{er} juillet 2021 à la Communauté de Communes Arve et Salève sauf si une minorité de blocage se constitue (25% des communes représentant au moins 20% de la population); Considérant la pertinence de garder le pouvoir décisionnaire en matière d'urbanisme à l'échelon communal et le souhait de la commune de garder la compétence en matière de droit de préemption, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique de cette compétence.

5) Le conseil accepte et prend note des devis et factures suivants : Contentieux Mr Varesano 1 800€ (Cabinet Lexpartener) - Travaux voirie/fossés : 1 008€ (Ent. Maulet) – travaux mise en conformité Electricité : 800.52€ (Brutelec) – Echange carré d'usure sur lame à neige triaxiale : 1138.99€ (Ets. Contat) – Contrat entretien aérothermes+ bruleur gaz : 1 846.80€ (Ets. Parchet) – Contrat maintenance chaufferie salle des associations : 768€ (Ets. Montant) – Travaux de mise en conformité sur alimentation gaz : 880.60€ (Ets. Montant) - Intervention sur tracteur : 962.51€ (Ets. Poncet) – Réfection Voirie Chemin du Sel : 2 676€ (Ent. Maulet) – Isoloir « handicapé » : 285.60€ (Ets. Vachoux)/....

- 6) L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités (Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe – SMECRU – Commission scolaire concernant les travaux de construction du groupe scolaire et le conseil d'école – Commission Urba. – Commission citoyenneté concernant le projet de territoire – Réunion « développement des énergies renouvelables).

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Mickaël TISSOT
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire